



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 145, en Anglais, de la composante Polytech est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ANGLARET	ERIC	PR	28
Mme	GOVUS	JANE	CERTIFIE	Anglais
Mme	GUERRINI	ELEONORA	MCF	27
M.	REEDE	TROY	CERTIFIE	Anglais
Mme	VALAT	MOIRA	CERTIFIE	Anglais

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENTH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 146, en Documentation, de la composante Faculté d'Education est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BAZILE	SANDRINE	MCF	09
M.	DURAND	BENOIT	AGREGE	Education Physique et Sportive
Mme	LOUBET	MARTINE	AGREGE	Mathématiques
Mme	RAYNAL	CECILE	CERTIFIE	Documentation
M.	TORTERAT	FREDERIC	PR	07

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENT2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 147, en Anglais, de la composante Faculté d'Education est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BOURDAIS	AURELIE	MCF	11
M.	FAVARD	ERIC	AGREGE	Histoire - Géographie
Mme	GIL	CHRISLAINE	I.A.I.P.R.	Anglais
M.	MEYRE	JEAN-MICHEL	AGREGE	Education Physique et Sportive
Mme	PERRIN-DOUCEY	AGNES	MCF	09

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENTH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 148, en Economie - Gestion, de la composante Faculté d'Education est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CHABAUD	ERIC	CERTIFIE	Technologie
M.	FABRE	CLAUDE	MCF	Economie et Gestion
M.	FAVARD	ERIC	AGREGE	Histoire - Géographie
Mme	NARO	CANDIDE	AGREGE	Economie et Gestion
Mme	REMAUD	LAURENCE	I.A/I.P.R.	Economie et Gestion

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENE2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 149, en Sciences physiques, de la composante Faculté d'Éducation est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BOYER	ANTONIN	MCF	70
M.	CROSS	DAVID	MCF	70
Mme	DE LA FOREST DIVONNE	VALÉRIE	AGREGE	Science de la Vie et de la Terre
Mme	LOUBET	MARTINE	AGREGE	Mathématiques
Mme	MUNIER	VALERIE	PR	28

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 150, en Anglais, de la composante Faculté des Sciences est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	ADDIS	CAROLINE	CERTIFIE	Anglais
M.	GASCA	STEPHAN	CERTIFIE	Anglais
M.	LEMOIGNO	FREDERIC	MCF	31
Mme	MCNISH	PAULINE	CERTIFIE	Anglais
Mme	MORZADEC	HELENE	AGREGE	Anglais

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGÉ 



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENTH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 151, en Informatique, de la composante IUT Béziers est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	AZE	JEROME	PR	27
M.	DAMOISEAU	JEAN-LUC	MCF	61
Mme	JEGAT	LUCIE	AGREGE	Economie - Gestion
Mme	LAURENT	ANNE	PR	27
M.	PUJAS	PHILIPPE	AGREGE	Sciences Physiques

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENTH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 152, en Mathématiques, de la composante IUT de Nîmes est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DENZEZ	CAROLINE	AGREGE	Lettre modernes
M.	DEPEYRE	PHILIPPE	AGREGE	Sciences et Génie des Matériaux
Mme	LACOUR KOOBUS	CATHERINE	MCF	26
Mme	PASCA	IOANA	AGREGE	Mathématiques
M.	QUIRANT	JEROME	MCF	60

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 153, en Génie électrique et Informatique Industrielle, de la composante IUT de Nîmes est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	COURTHEOUX	LAURENCE	MCF	33
M.	DJEZIRI	MOHAND	MCF	61
M.	EFFANTIN	PATRICK	CERTIFIE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
Mme	ISPAS-CROUZET	SIMONA	MCF	28
M.	TALIERCIO	THIERRY	PR	63

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGÉ





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 155, en Anglais, de la composante IUT Montpellier-Sète est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CRAMBES	CHRISTOPHE	MCF	26
Mme	DAVID	CAROLINE	MCF	11
M.	HARRIS	DARAN	CERTIFIE	Anglais
Mme	RODRIGUEZ	NANCY	MCF	27
M.	VIDAL	DAVID	MCF	06

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENTH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 156, en Economie et Gestion option communication, organisation et GRH, de la composante IUT Montpellier-Sète est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	GELSOMINO	MYRIAM	CERTIFIE	Lettres modernes
Mme	MAZARS-CHAPELON	AGNES	PR	06
Mme	MESSAOUI	ANITA	MCF	71
M.	POUPET	VICTOR	MCF	27
M.	TROMBETTONI	GILLES	PR	27

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 157, en Education physique et sportive, de la composante UFR STAPS est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	FICHARD CARROLL	AGNES	PR	69
Mme	FORGEAT	CHRISTINE	AGREGÉ	Education Physique et Sportive
M.	MARIN	LUDOVIC	PR	74
M.	MOUH	MOUNIR	CERTIFIÉ	Education Physique et Sportive
Mme	TORRE	KJERSTIN	MCF	74

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENTH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 158, en Education physique et sportive, de la composante UFR STAPS est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BRIOCHE	THOMAS	MCF	74
M.	FAGOT	PAUL HENRI	AGREGE	Education Physique et Sportive
Mme	FICHARD CARROLL	AGNES	PR	69
M.	LAGARDE	JULIEN	MCF	74
Mme	TORRE	KJERSTIN	MCF	74

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier,

Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 159, en Anglais, de la composante UFR Médecine est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	FABRO-PERAY	PASCALÉ	MCU-PH	46-01
Mme	GOUCHAULT	CATHERINE	AGREGE	Anglais
M.	MATECKI	STEPHAN	PU-PH	44-02
M.	MORIN	DENIS	PU-PH	54-01
M.	O'CALLAGHAN	DAVID	DR	-

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGE 